

PRISE D'OTAGE AU CENTRE PENITENTIAIRE

Le pire évité de justesse !

Centre Pénitentiaire ST-Quentin Fallavier

12 janvier 2025

13h20 ce dimanche lorsqu'un détenu bien identifié pour ses agressions répétées envers le personnel pénitentiaire, saisit une surveillante par le cou et lui place une arme artisanale sous la gorge. Il exige de rencontrer la direction locale pour négocier un transfert !

La collègue parvient avec grande difficulté à donner l'alerte par émetteur. Deux agents se dirigent sur les lieux, la surveillante leur demande de rester à distance car elle sent bien que le détenu est déterminé à passer à l'acte. La pression exercée sur le cou de la victime s'accroît, la surveillante tétanisée suffoque.

Par chance, un autre détenu (*auxiliaire d'étage*) se précipite alors sur l'agresseur et il l'entraîne lui et sa victime au sol permettant ainsi au personnel d'intervenir et de maîtriser le bandit avant de le placer au quartier disciplinaire. Lors de son intervention, l'auxiliaire a été blessé par l'arme du codétenu.

En état de choc, et souffrant de douleurs importantes au dos et aux cervicales, la surveillante a été conduite par les pompiers aux urgences (*5 jours d'ITT et 8 jours d'arrêt de travail sont prescrits, qui seront à réévaluer ultérieurement*).

L'UFAP UNSa Justice s'est longuement entretenue avec la collègue tard dans la soirée, particulièrement angoissée et choquée psychologiquement, elle nous confiait avoir vu la mort et s'être sentie très seule dans l'accompagnement institutionnel qui n'a pas pris en compte sa souffrance car elle considérait que l'incident était clos. Sans entrer dans les détails, il y a vraiment de quoi s'interroger sur l'attitude de la direction présente, les pompiers eux-mêmes s'en sont exprimés.

Une plainte est déposée. La gendarmerie s'est déplacée sur place pour entendre les témoins. A priori l'affaire pourrait donner lieu à une comparution immédiate dans les jours à venir.

La liste des incidents au Centre Pénitentiaire de St-Quentin-Fallavier est longue comme le bras. Dans un contexte en ressources humaines extrêmement dégradé, L'UFAP UNSa Justice estime que la sécurité des personnels n'est plus garantie.

L'isolement des agents sur les coursives surpeuplées est insupportable. L'administration dépassée se limite en pure perte, à déployer des mesures coercitives contre les agents en arrêt de travail. Au lieu de s'attaquer aux causes du problème, elle fait prospérer le ras le bol et l'incompréhension de son personnel.

C'est la triste réalité que ne supportent plus les fonctionnaires en première ligne de notre établissement. Agressés, épuisés, incompris, ils sont abandonnés à leur sort !

Pour l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER
Coralie MARY